

RÉUNION D'INFORMATION MUR MUR

Copropriété LE RACHAIS à Meylan

Référent.e ALEC :
Manon HUGUET

2026

Société Publique Locale



SOMMAIRE

- 1 L'ALEC en Bref
- 2 C'est quoi Mur Mur ?
- 3 Pourquoi rénover ma copropriété ?
- 4 Comment m'y prendre ?



- 5 Quels travaux dans ma copropriété ?
- 6 Et ça coûte combien ?
- 7 Il y a des aides ?
- 8 Quel résultat ?



L'ALEC EN BREF

L'ALEC DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Votre partenaire public en économies d'énergies

Experte sur l'énergie depuis plus de 20 ans, **l'ALEC déploie les politiques climatiques et de transition énergétique de ses actionnaires** : Grenoble Alpes Métropole, le Département de l'Isère, le SMMAG, le SIVOM du Néron et 45 communes de la Métropole.

 **Informer, sensibiliser et conseiller** sur les économies d'énergie

 **Accompagner**

- les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements
- les collectivités et les entreprises dans la performance énergétique de leurs bâtiments
- les collectivités à la définition et à la mise en œuvre des plans climat air énergie

 **Former et outiller** les acteurs du territoire



**Une équipe de 60 personnes
basée à Saint-Martin-d'Hères**



Habitants



Collectivités



Entreprises

2

C'EST QUOI MUR MUR ?

LE DISPOSITIF MUR MUR

Encourager la rénovation énergétique des logements privés

- ↳ Pilote : la Métropole (Grenoble-Alpes Métropole)
- ↳ Périmètre : métropole grenobloise (49 communes)
- ↳ Pour les copropriétés et les maisons individuelles
- ↳ Accompagnement et subventions



Mur Mur copropriété

- ↳ Troisième campagne d'isolation
- ↳ Plus de 500 copropriétés accompagnées

Résultats des 2 campagnes de 2010 à 2021 :

- ↳ Plus de 200 copropriétés ont voté des travaux
- ↳ 41% de gain en moyenne sur les consommations de chauffage
- ↳ Confort hivernal et estival amélioré

_____ QUEL INTÉRÊT POUR LES COPROPRIÉTÉS ?

Accompagnement à la mobilisation (technique, réglementaire, financier et administratif) tout au long du projet par deux organismes :

 Études et conseils techniques (volet « énergétique »)

 Simulations financières et montage des dossiers financiers

Plus de 10 années de retours d'expérience !

L'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS PAR L'ALEC

Accueil - analyse de la demande - conseil de premier niveau

Répondre à un besoin spécifique

Accompagner une rénovation globale



Isolation partielle du bâtiment



Rénovation chaufferie collective



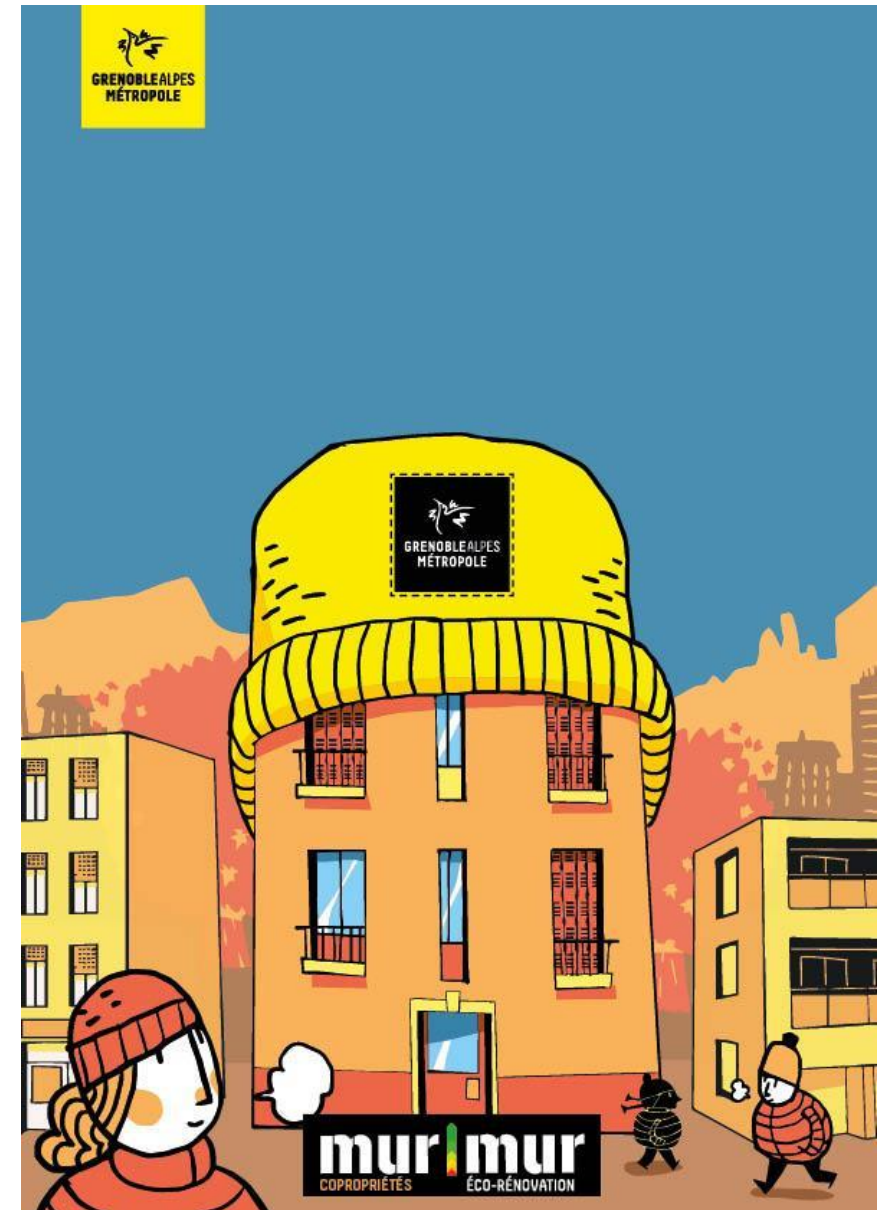
Energies renouvelables



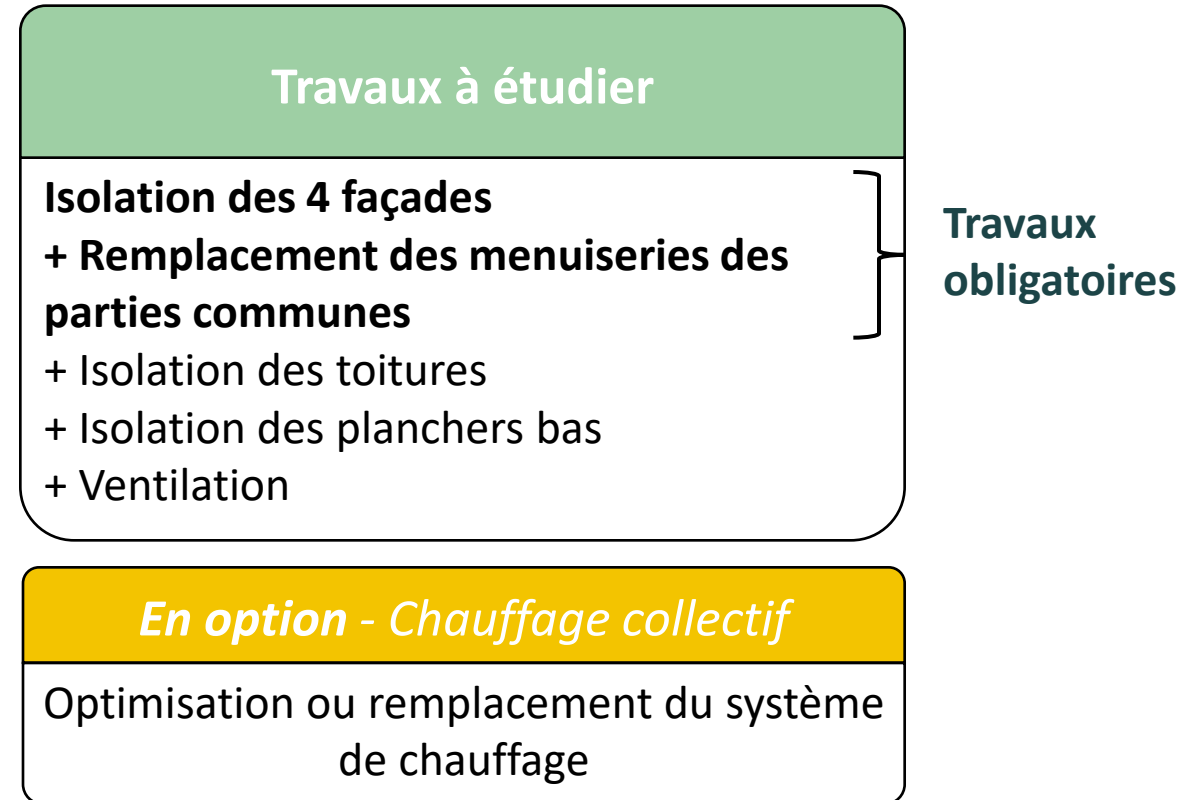
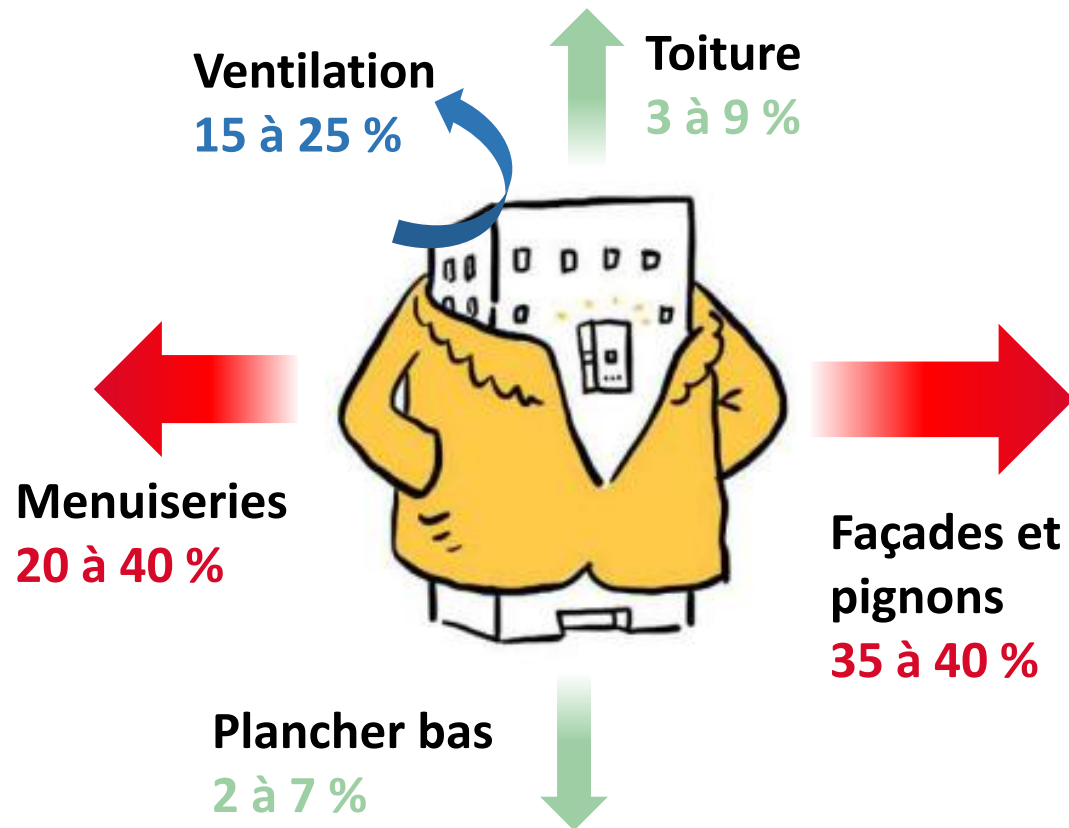
Objectif : tendre vers la rénovation globale

— QUELLES CONDITIONS ?

- ↳ Envisager des travaux de **rénovation globale**
- ↳ Respecter le **référentiel technique** ou le **guide bâti ancien**
- ↳ Suivre le **parcours de service**
- ↳ Engager un **maître d'œuvre** et un **bureau d'étude thermique**



LES TRAVAUX : RÉNOVATION GLOBALE PERFORMANTE



Respect d'un **référentiel technique**



POURQUOI ISOLER ?

____ POURQUOI ISOLER SA COPROPRIÉTÉ ?

↳ Pour gagner en confort 

↳ Parce que c'est obligatoire 

↳ Pour faire des économies d'énergie 

↳ Pour valoriser son bien 

↳ Parce que c'est bon pour la planète ! 

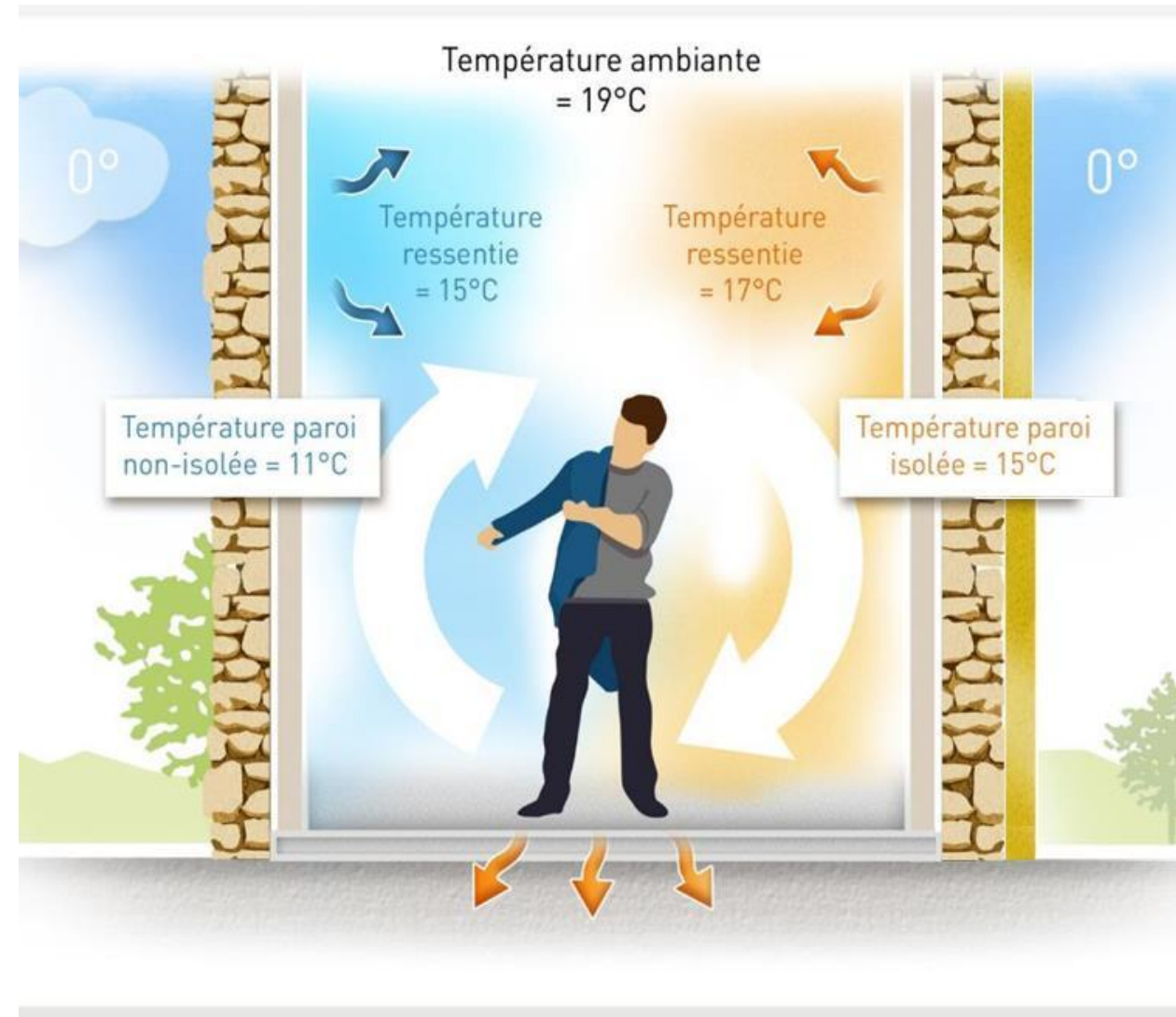
DES LOGEMENTS PLUS CONFORTABLES

- ↳ Une température ressentie plus confortable
- ↳ Peu d'écart de température
- ↳ Peu de courants d'air

Une température de chauffage plus basse = des économies sur la facture !

Le confort est amélioré même en été = -3 à 4° en période de canicule !

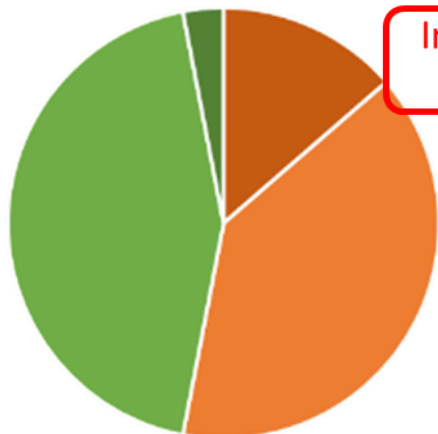
Moins de rayonnement froid, moins d'écart de température = un confort amélioré !



DES LOGEMENTS PLUS CONFORTABLES

Confort ressenti avant/après travaux

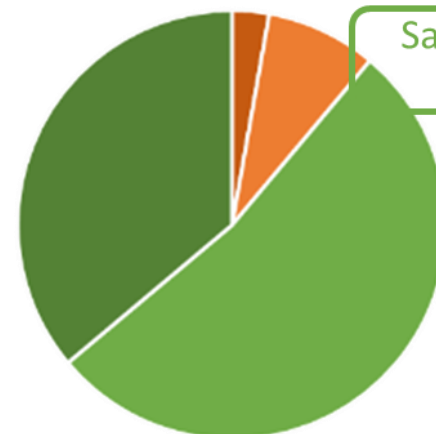
Confort en hiver avant travaux



Insatisfaits
50%

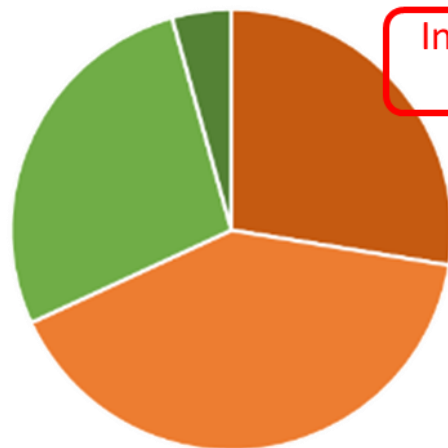


Confort en hiver après travaux



Satisfaits
90%

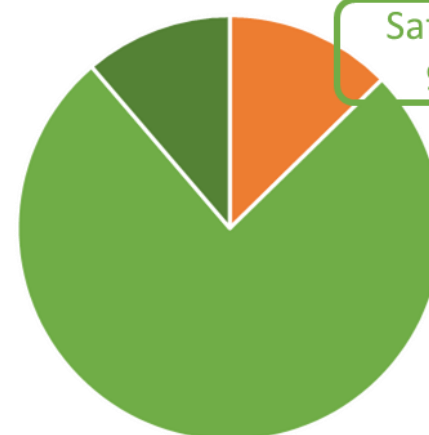
Confort en été avant travaux



Insatisfaits
70%



Confort en été après travaux



Satisfaits
90%

- très mauvais
- plutôt mauvais
- plutôt bon
- très bon

_____ DÉSORMAIS UNE OBLIGATION

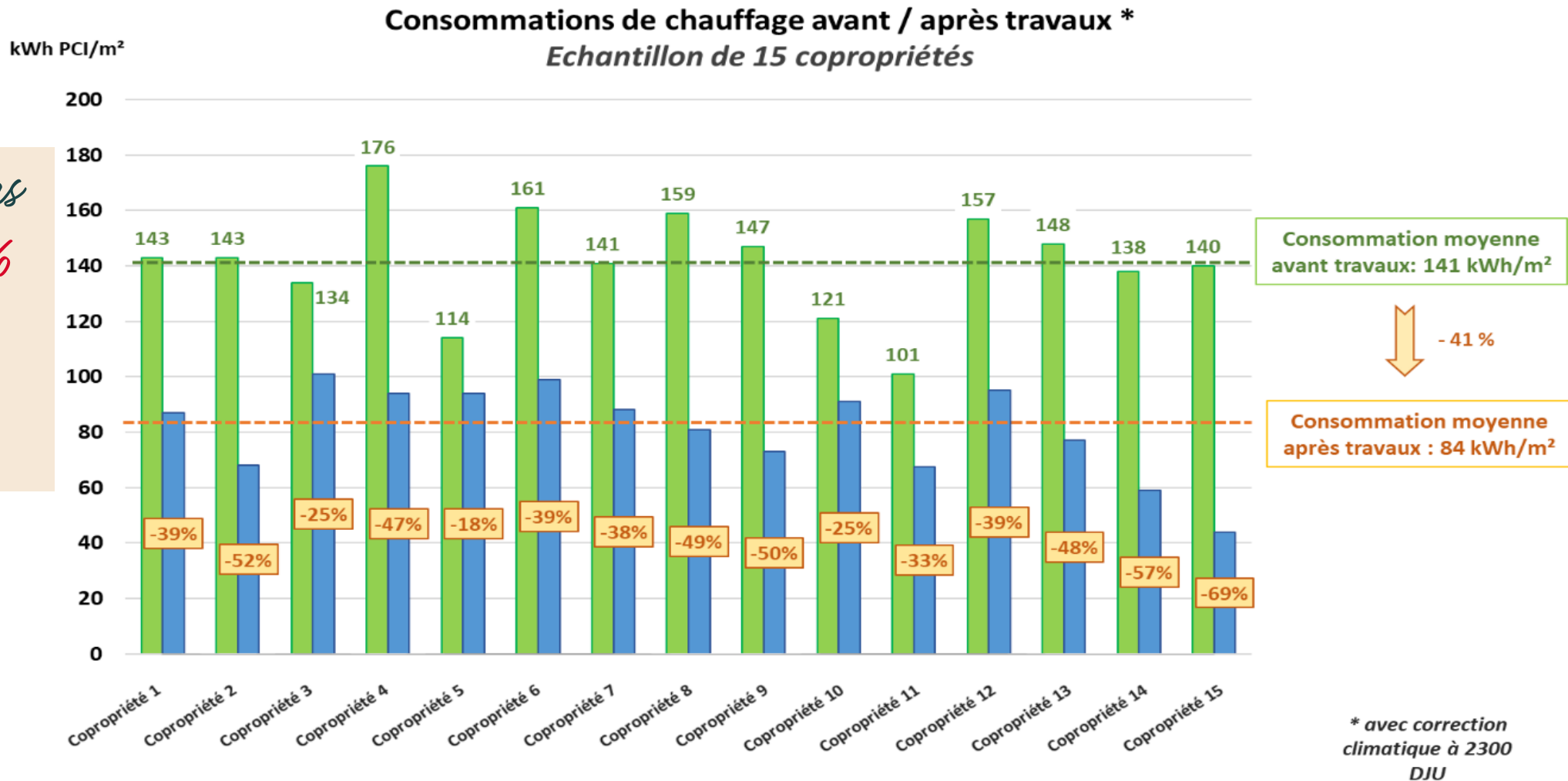
↳ Décret en 2016 qui rend obligatoire à compter du 1.01.2017, l'isolation thermique à l'occasion de gros travaux de rénovation des bâtiments

- Obligation d'isoler les façades en cas de travaux de ravalement importants
- Obligation d'isoler les toitures en cas de travaux importants de réfection

▶ Travaux embarqués

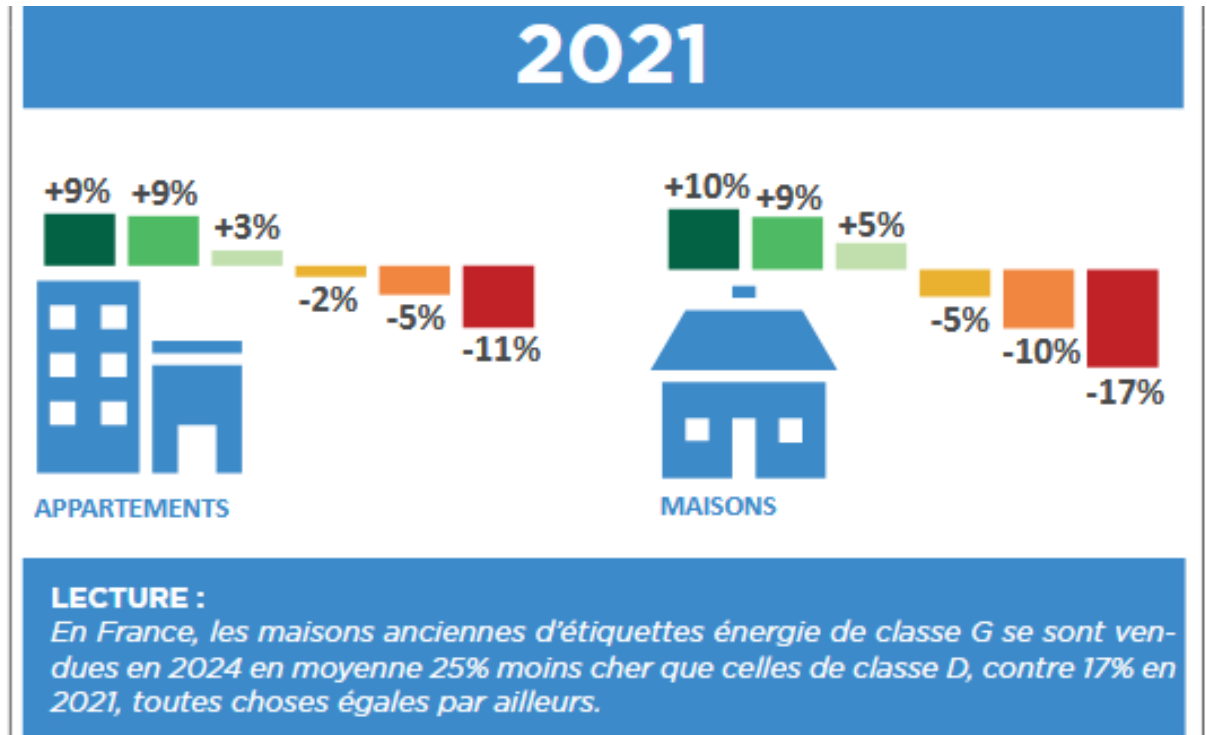
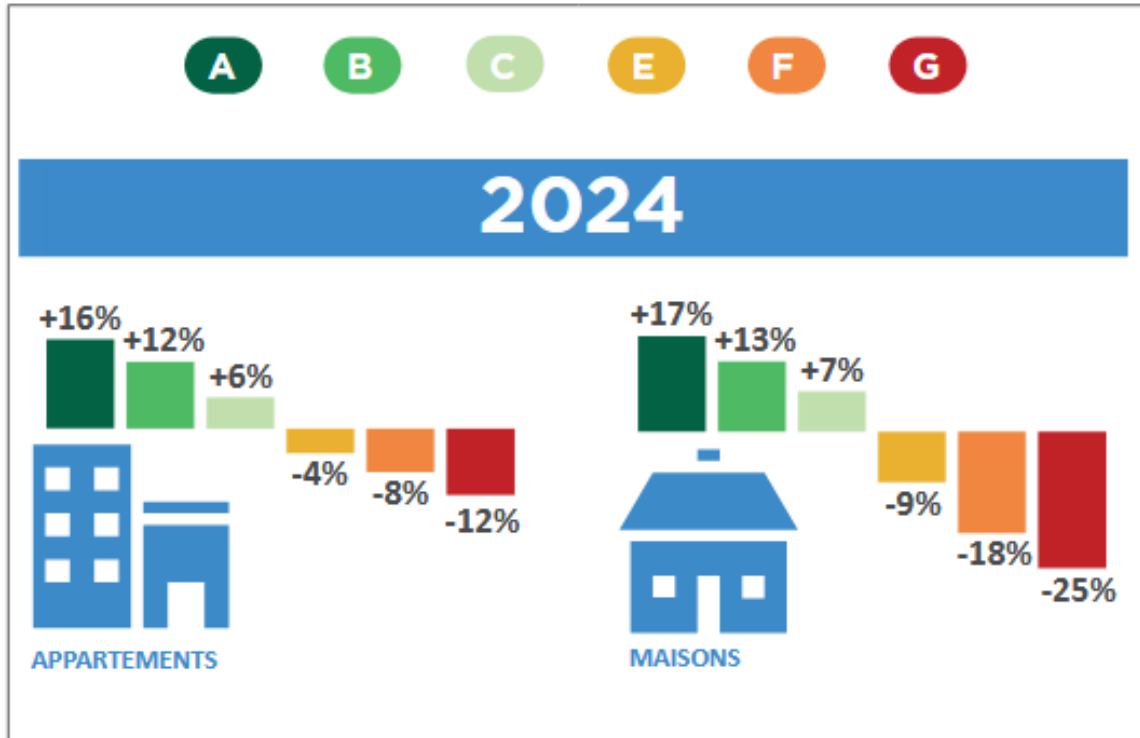
DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Des consommations de chauffage 40% moins élevées en moyenne après travaux



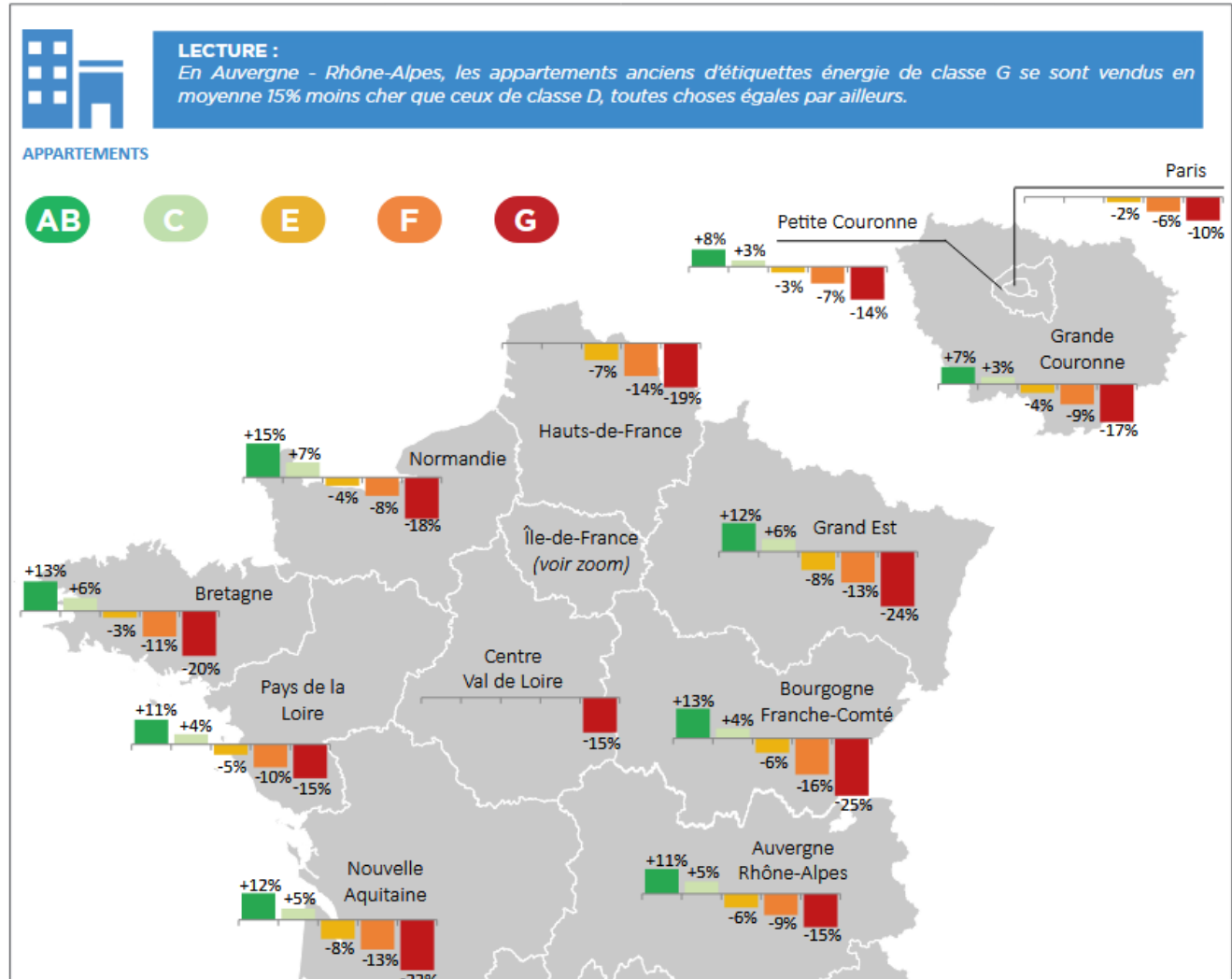
DES LOGEMENTS VALORISÉS

Impacts des étiquettes énergie sur les prix de vente des logements anciens en France en 2024 et 2021
 ↓ Par rapport aux logements anciens de référence de classe D



DES LOGEMENTS VALORISÉS

Impacts des étiquettes énergie sur les prix de vente des appartements anciens par région en 2024
 Par rapport aux appartements anciens de référence de classe D



En ALRA, les logements classés G se sont vendus en moyenne 15% moins cher que ceux de classe D.

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

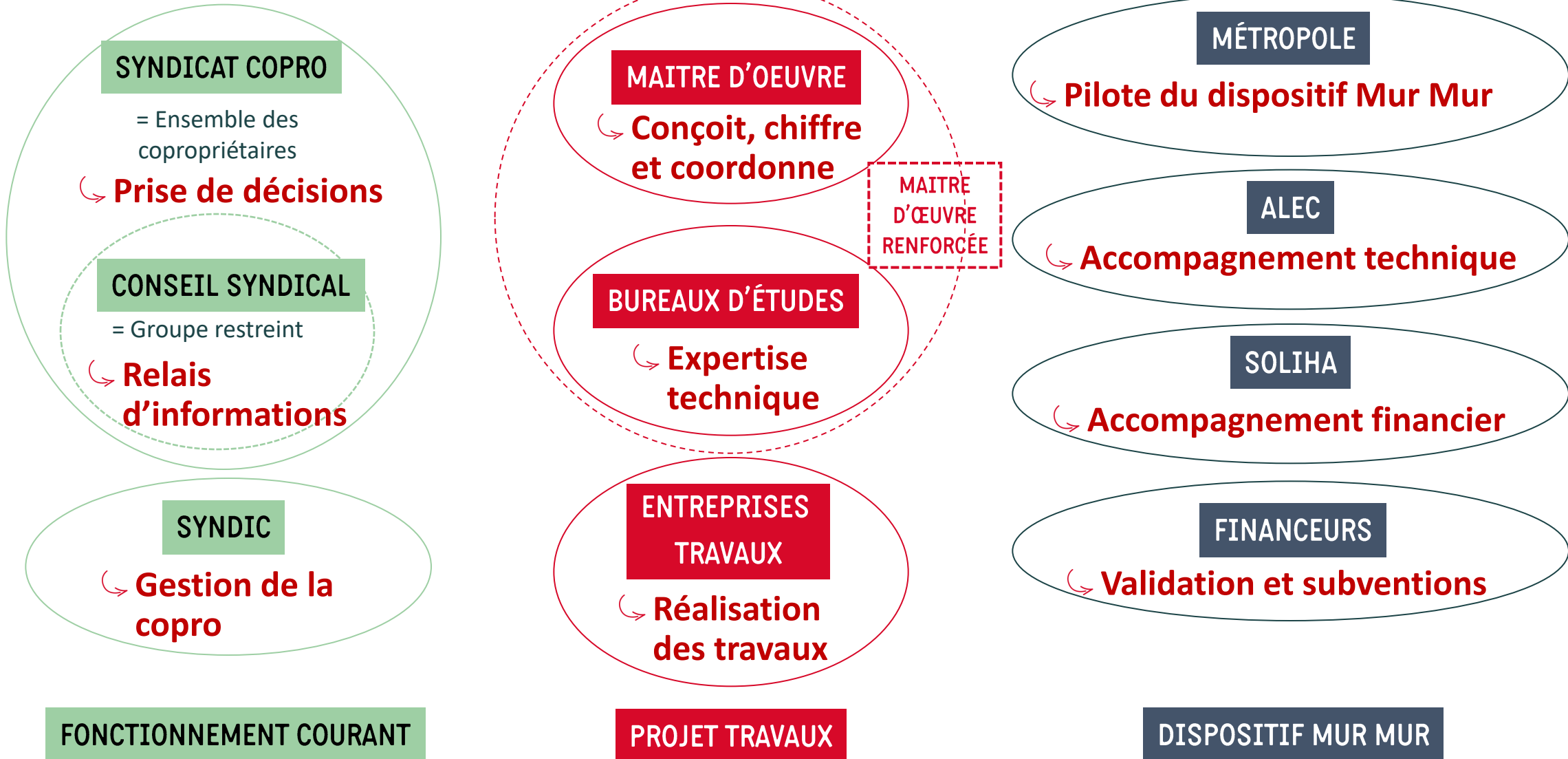
- ↳ Réduction de l'énergie consommée
- =
- ↳ Économie de ressources énergétiques
- ↳ Baisse des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants





COMMENT S'Y PRENDRE ?

NOTIONS CLÉS – LES ACTEURS DU PROJET



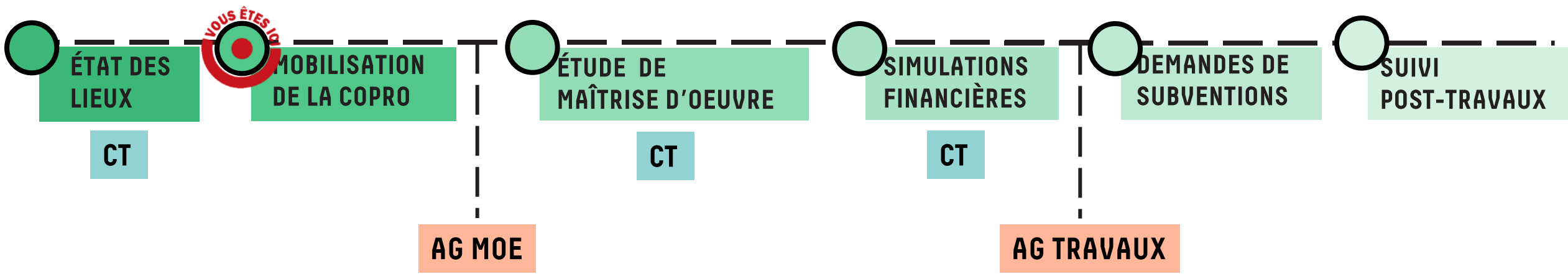
PARCOURS DE SERVICE : ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT



↪ 6 à 10 mois

↪ 12 mois

↪ 18 à 24 mois



CT = Comité Technique Mur Mur

AG = Assemblée Générale

PARCOURS DE SERVICE : ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT



↪ 6 à 10 mois

↪ 12 mois

↪ 18 à 24 mois

ÉTAT DES LIEUX

MOBILISATION DE LA COPRO

ÉTUDE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

SIMULATIONS FINANCIÈRES

DEMANDES DE SUBVENTIONS

SUIVI POST-TRAVAUX

- Réunion collective d'information
- Réalisation du BIC
- Visite de la copro
- Etude personnalisée ALEC

- Aide à la consultation d'un MOE
- Réunion publique

- Réalisation d'un avant projet
- Définition d'un programme de travaux Mur Mur
- Rédaction des cahiers des charges travaux

- Analyse des devis travaux
- Simulations financières
- Validation du plan de financement en CT3
- Réunion publique

- Montage des dossiers d'aides
- Plan de trésorerie

- Assistance à l'optimisation du chauffage
- Suivi des consos

CT Validation en CT1

AG MOE

CT Validation du projet en CT2

AG TRAVAUX



CT = Comité Technique Mur Mur

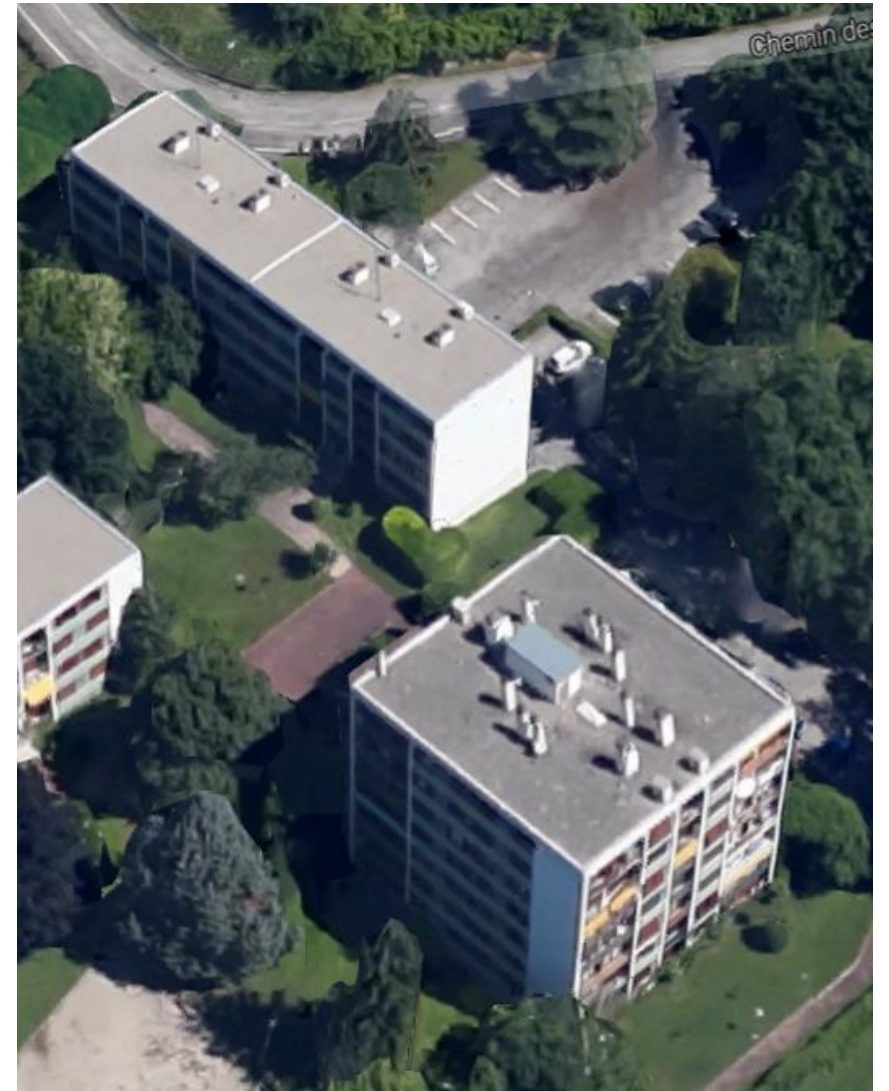
AG = Assemblée Générale



QUELS TRAVAUX DANS MA COPRO ?

COPROPRIÉTÉ LE RACHAIS – MEYLAN

- ↳ 3 bâtiments construits en 1965
- ↳ 4 montées
- ↳ 52 logements (28+16+8)
- ↳ Entre 4 et 7 niveaux habités
- ↳ Chauffage individuel
- ↳ ECS individuelle



ÉTAT DES LIEUX – LES FAÇADES



Aucune isolation par l'extérieur



ÉTAT DES LIEUX – LES FAÇADES



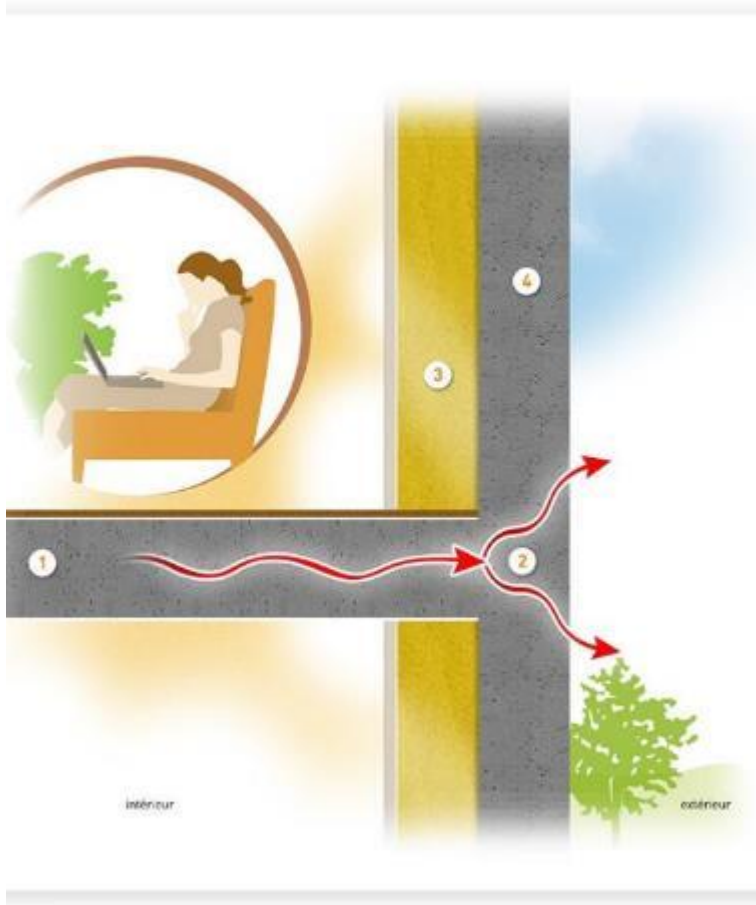
Aucune isolation par l'extérieur



Recommandations

- ↳ Isoler les murs par l'extérieur avec un $R=5 \text{ m}^2.K/W$ (soit 11 à 20 cm d'isolant)
- ↳ Isoler les pignons aveugles avec $R=6 \text{ m}^2.K/W$ (soit 14 à 24 cm d'isolant)
- ↳ Possibilité de **réduire l'isolation en fonds de balcons** ($R \geq 3,7 \text{ m}^2.K/W$)

ISOLATION DES FAÇADES PAR L'EXTÉRIEUR

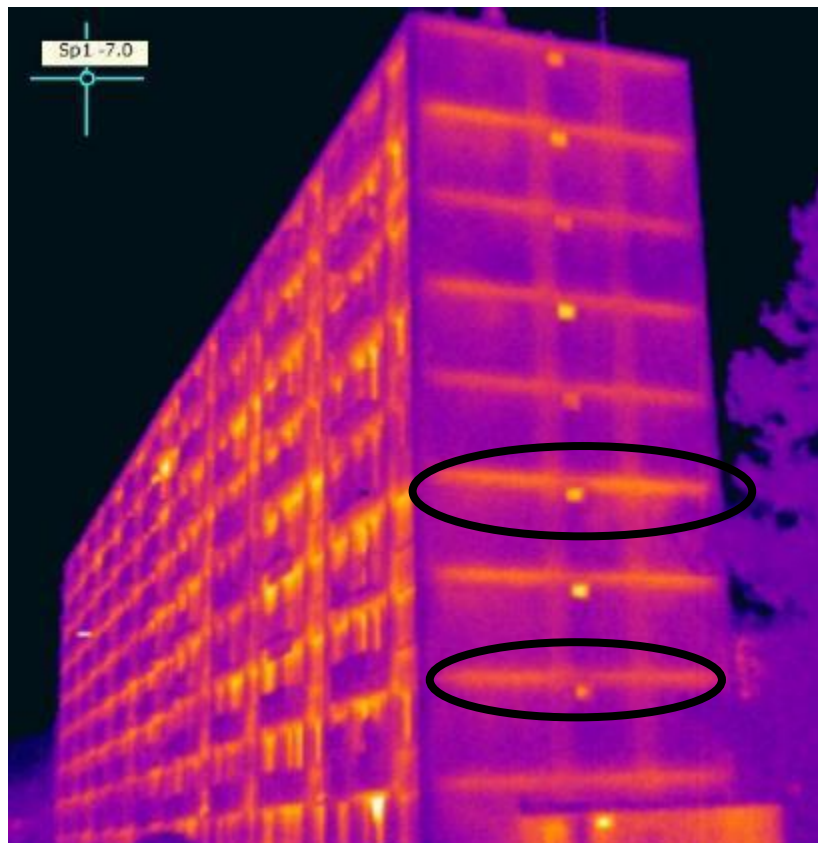


Par l'intérieur : ponts thermiques

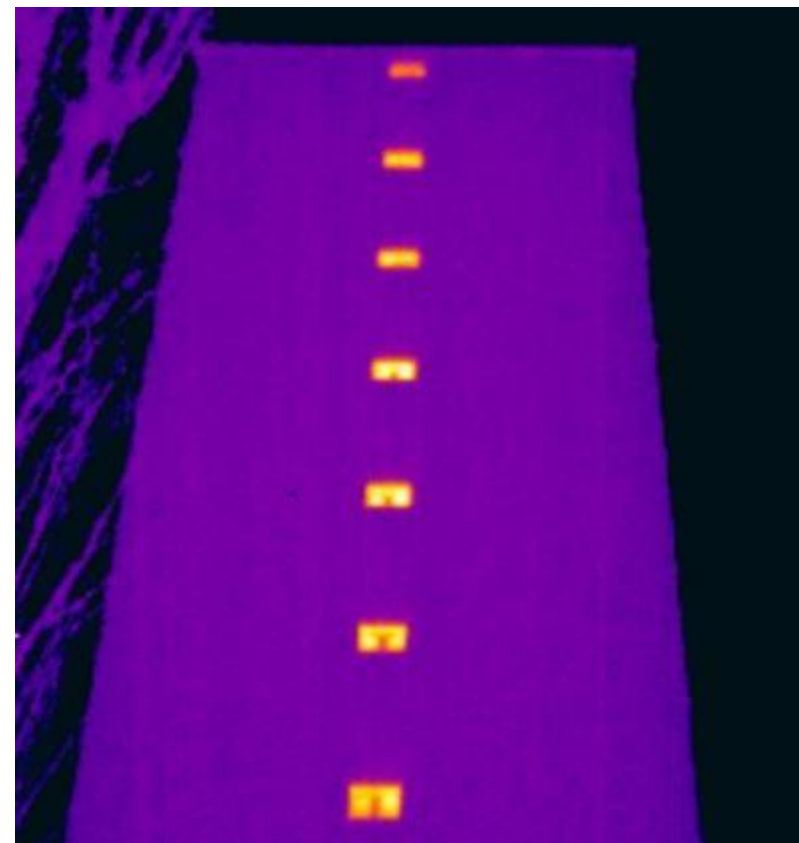


Par l'extérieur : pas de ponts thermiques

ISOLATION DES FAÇADES PAR L'EXTÉRIEUR



Ponts thermiques
(pignon non isolé)



Par l'extérieur : pas de ponts
thermiques

ÉTAT DES LIEUX – LA TOITURE

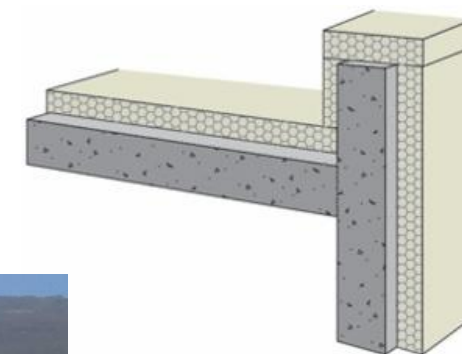


Isolation datant de 2010 à 2013 $R=4,15$ (à vérifier – facture ?)

Dérogation à solliciter? Au choix de la copro

Recommandations

↳ Isolation des acrotères sur les 3 faces



ÉTAT DES LIEUX – LES PLANCHERS BAS

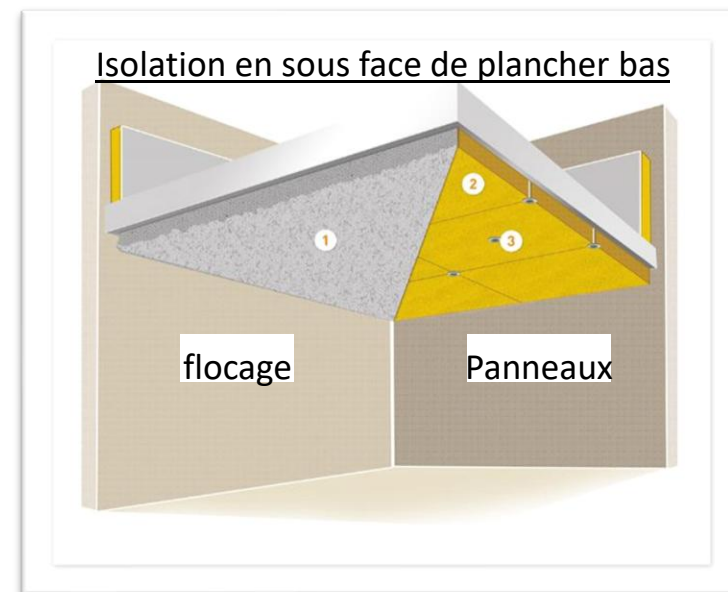


Aucune isolation



Recommandations

↳ **Isoler** les planchers bas avec un $R \geq 4$ $m^2.K/W$ (soit 10 à 15 cm d'isolant)



ÉTAT DES LIEUX – LES MENUISERIES (P.COMMUNES)



Menuiserie en métal simple vitrage



Recommandations

- ↳ Remplacer les portes des halls d'entrée
- ↳ Remplacement des menuiseries dans les montées d'escaliers par des menuiseries performantes

ÉTAT DES LIEUX – LES MENUISERIES (P.PRIVATIVES)



Il reste encore quelques menuiseries d'origine

Persienne bois en accordéon

Volet roulant PVC



ÉTAT DES LIEUX – LA VENTILATION



Ventilation naturelle pièces par pièces



Recommandations

- ↪ Installer un système permettant une **ventilation générale, permanente, modulée** en fonction de l'occupation des locaux (ex : VMC de type hygroréglable).

TRAVAUX RECOMMANDÉS

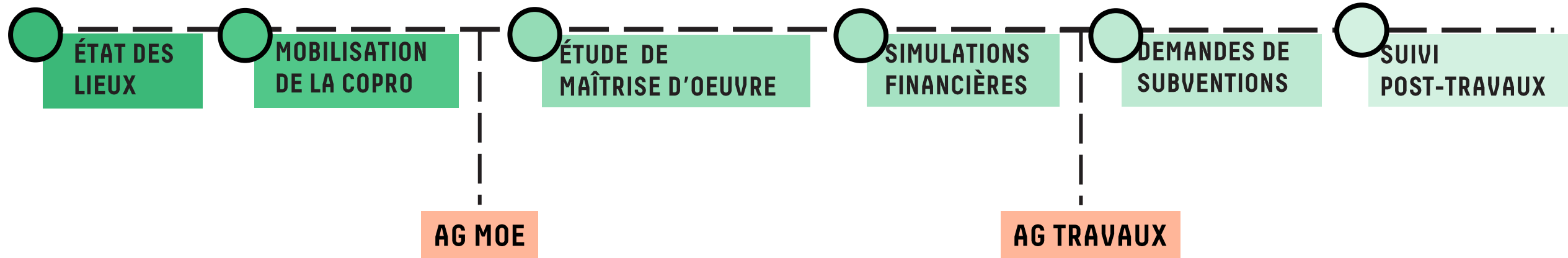
- ↳ La planification à court terme d'un ravalement de façade (relative urgence au regard de la dégradation de la façade sur rue) rend opportune la mise en œuvre d'une isolation
- ↳ Compte tenu de l'absence d'isolation, une rénovation complète intégrant **l'isolation des façades, de la toiture, et du plancher bas** est recommandée
- ↳ Remplacer les menuiseries des parties communes
- ↳ Installer un **système de ventilation** générale, permanente et modulée

6

COMBIEN ÇA COÛTE ?

ET LE COÛT DES TRAVAUX ?

↳ Rôle du MOE (maitre d'œuvre) de définir précisément le projet et d'obtenir un des devis travaux sur la base de son CCTP



AG MOE

Vote d'une mission de maîtrise d'œuvre et choix du prestataire en AG

1ère étape primordiale pour définir votre projet
= choisir l'équipe qui va vous accompagner, concevoir et suivre votre projet

VOTE DU MAÎTRE D'ŒUVRE

- ↳ Cahier de consultation complété par la copropriété = demande initiale
- ↳ Envoi à des groupements de maîtrise d'œuvre renforcée
- ↳ Réception de 4 offres à ce jour



Maitrise d'œuvre renforcée = maitre d'œuvre + BET

VOTE DU MAÎTRE D'ŒUVRE

TRANCHE FERME - PHASE ETUDES				
	OFFRE 1	OFFRE 2	OFFRE 3	OFFRE 4
	TRICONIC (MOE) & PEGIME (BET)	SOCOTEC SMART SOLUTION (MOE & BET)	ATELIER B (MOE) & GUILLEMARD (BET)	RSO (MOE) & KALEO (BET)
	PHASE 1			
	Diagnostic et avant projet			
	8 250,00 €	16 000,00 €	28 220,00 €	14 032,00 €
	PHASE 2			
	Consultation et choix des entreprises			
	12 375,00 €	14 000,00 €	17 020,00 €	13 210,00 €
	TOTAL TRANCHE FERME <u>SANS</u> OPTIONS			
HT	20 625,00 €	30 000,00 €	45 240,00 €	27 242,00 €
TVA	20%	20%	10%	20%
TTC	24 750,00 €	36 000,00 €	49 764,00 €	32 690,40 €
	TOTAL AVEC SUBVENTIONS MOE			
Subvention Moe	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Reste à charge (RAC) TTC	16 750,00 €	28 000,00 €	41 764,00 €	24 690,40 €
RAC moyen TTC/ logement	322 €	538 €	803 €	475 €

TRANCHE CONDITIONNELLE - PHASE SUIVI TRAVAUX

	OFFRE 1 TRICONIC (MOE) & PEGIME (BET)	OFFRE 2 SOCOTEC SMART SOLUTION (MOE & BET)	OFFRE 3 ATELIER B (MOE) & GUILLEMARD (BET)	OFFRE 4 RSO (MOE) & KALEO (BET)
	PHASE 3			
	Suivi de chantier			
Type de prestation (coût fixe et/ou variable)	Prix variable (% coût de travaux)	Prix variable (% coût de travaux)	Prix variable (% coût de travaux)	Fixe
Si part fixe, montant HT	- €	- €	- €	43 715,00 €
Si part variable, taux en fonction du coût des travaux (en %)	3,9%	4%	4,75%	0%
<i>Coût prévisionnel de travaux € (hypothèse : 25000€ HT/lot)</i>	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Soit coût prévisionnel HT	50 700,00 €	52 000,00 €	61 750,00 €	- €
Total HT (Fixe + variable)	50 700,00 €	52 000,00 €	61 750,00 €	43 715,00 €
TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
TTC	55 770,00 €	57 200,00 €	67 925,00 €	48 086,50 €
TTC/logements	1 073 €	1 100 €	1 306 €	925 €



EST-CE QU'IL Y A DES AIDES ?

LE TYPE D'AIDES FINANCIÈRES

Aide à l'ingénierie



- ↳ En amont des travaux
- ↳ Aide pour la mobilisation d'un maître d'œuvre

Aide aux travaux



- ↳ Financement des travaux une fois votés en AG

AIDE À L'INGÉNIERIE



*Maitrise d'œuvre renforcée =
maitre d'œuvre + bureau d'étude thermique*

↳ **Permet de déterminer un gain énergétique en fonction des travaux envisagés**

Quel montant ? :

- ↳ 80% du montant HT des études de MOE
- ↳ **Maximum 8000 €/copropriété**
- ↳ Majoration pour les copropriétés < 20 logements

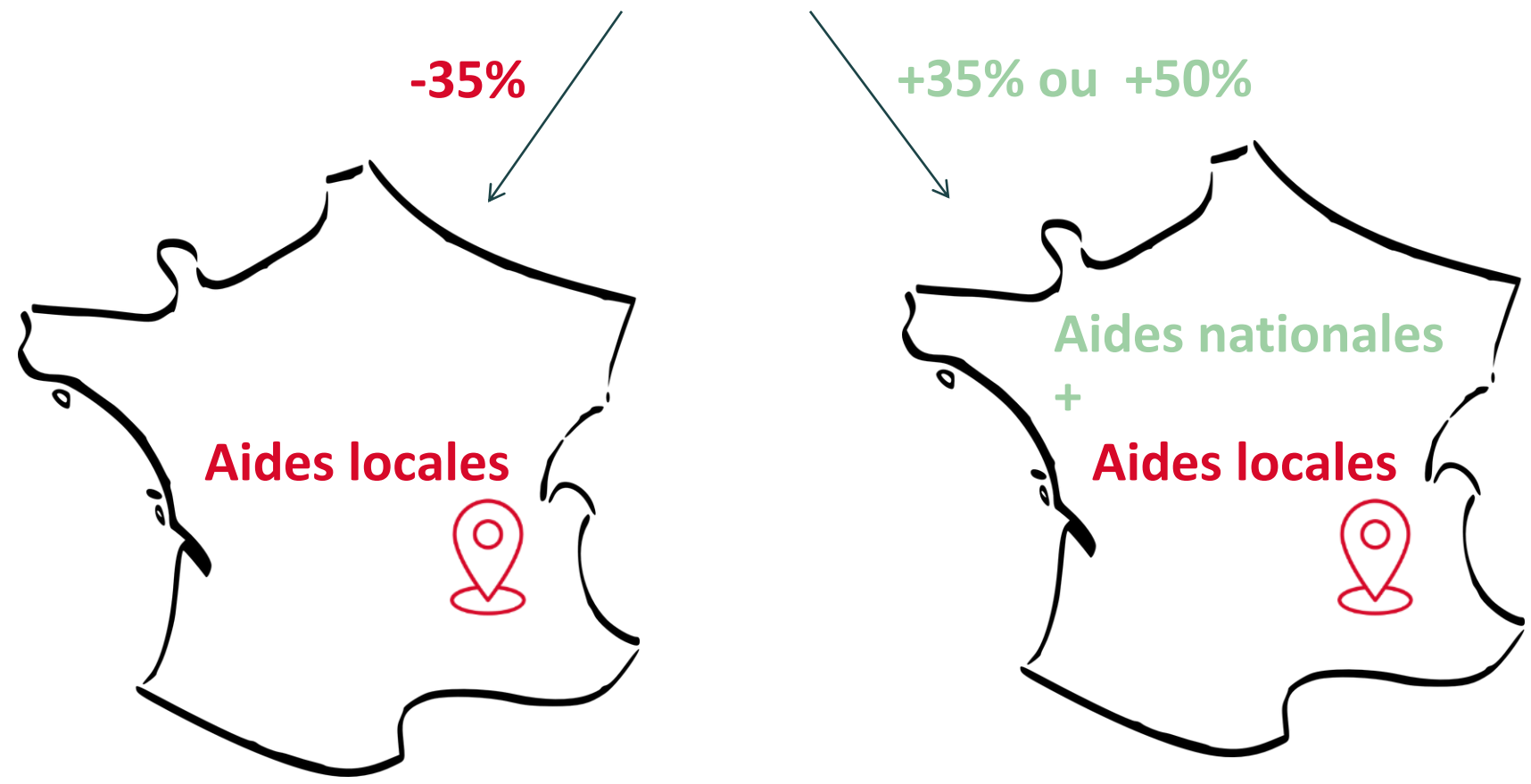
Conditions :

- ↳ Faire appel à un des groupements (maîtrise d'œuvre + bureau d'études) labellisés Mur Mur
- ↳ Cahier des charges à respecter

AIDES AUX TRAVAUX



↳ Gain énergétique déterminé grâce à la maîtrise d'œuvre renforcée

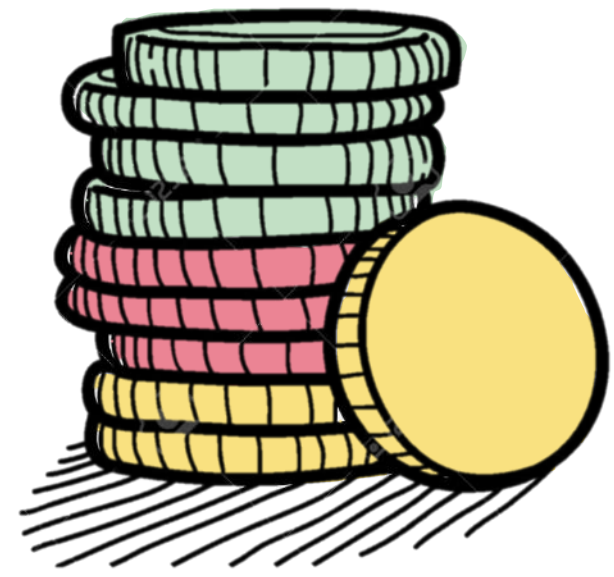


AIDES AUX TRAVAUX



↳ Quelque soit le parcours, 2 types d'aides mobilisables

Quote part individuelle = cout des travaux



Aides collectives

Accordées au syndicat des copropriétaires = POUR TOUS

Aides individuelles

Accordées à titre individuel aux propriétaires occupants en fonction des ressources

Reste à charge

AIDE AUX TRAVAUX -35% de gain

Aides locales

Programme de travaux
Gain énergétique < 35%



Aide collective GAM

1 500 €/logt
+ 500 € ventilation ou < 20 logt



Aides individuelles GAM

- propriétaires occupants modestes (POM) : 40%
- propriétaires occupants très modestes (POTM) : 55%



1 500 à 2 500€/logement
+ aides individuelles pour
les pour les propriétaires
occupants modestes

+ aide individuelle des communes partenaires de Mur Mur

AIDE AUX TRAVAUX

+35% de gain

Aides nationales + Aides locales

Programme de travaux
Gain énergétique > 35 %

Aide MaPrimeRénouv (MPR)

30% au global
avec plafond 25 000 €/logt : 7 500 €

- POM : 1 500 €
- POTM : 3 000 €

+ des bonus :

+20% si copropriété fragile ⚠
+10% si sortie de passoire
énergétique (FouG à D)

Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) à la copropriété

Aides individuelles GAM

- POM : 30%
- POTM : 45%

23 mars 2026



MaPrimeRénouv'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Copropriété



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
Ministère de la Transition
écologique et solidaire



Jusqu'à 7 500€/logement
+ aides individuelles pour
propriétaires occupants
modestes

Aide collective

Aides individuelles pour
propriétaires occupants
modestes

+ aide individuelle des communes partenaires de Mur Mur

AIDE AUX TRAVAUX

+50% de gain

Aides nationales + Aides locales

Programme de travaux

Gain énergétique > 50 %

Aide MaPrimeRénov' (MPR)

45% au global

avec plafond 25 000 €/logt : 11 250 €

→ POM : 1 500 €

→ POTM : 3 000 €

+ des bonus :

+20% si copropriété fragile ⚠

+10% si sortie de passoire
énergétique (FouG à D)

Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) à la copropriété

Aides individuelles GAM

→ POM : 30%

→ POTM : 45%

23 mars 2026



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Copropriété



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*



Jusqu'à 11 250€/logement
+ aides individuelles pour
propriétaires occupants
modestes

Aide collective

Aides individuelles pour
propriétaires occupants
modestes

+ aide individuelle des communes partenaires de Mur Mur

PLAFONDS DE RESSOURCES

PLAFONDS DE RESSOURCES 2026

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée année N, il faut prendre en compte le revenu fiscal de de l'année n-1 ou n-2 suivant la disponibilité de l'avis d'impôt sur les revenus. Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

Propriétaire modeste ou très modestes		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	17 363	22 259
2	25 393	32 553
3	30 540	38 148
4	35 676	45 735
5	40 835	52 348
Par personne supplémentaire	+ 5 151	+ 6 598

Propriétaire revenus intermédiaires	
Nombre de personnes composant le ménage	ressources (€)
1	31 185
2	45 842
3	55 196
4	64 550
5	73 907
Par personne supplémentaire	+ 9 357

PRIME POUR LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS



Conditions :

- ↳ Toiture : 100% des surfaces isolées*
- ↳ Façades et pignons : 50% des parois isolées

**y compris si la couverture est répartie entre des combles perdus et des rampants de toiture. L'isolation unique des combles perdus n'est pas éligible à la prime.*

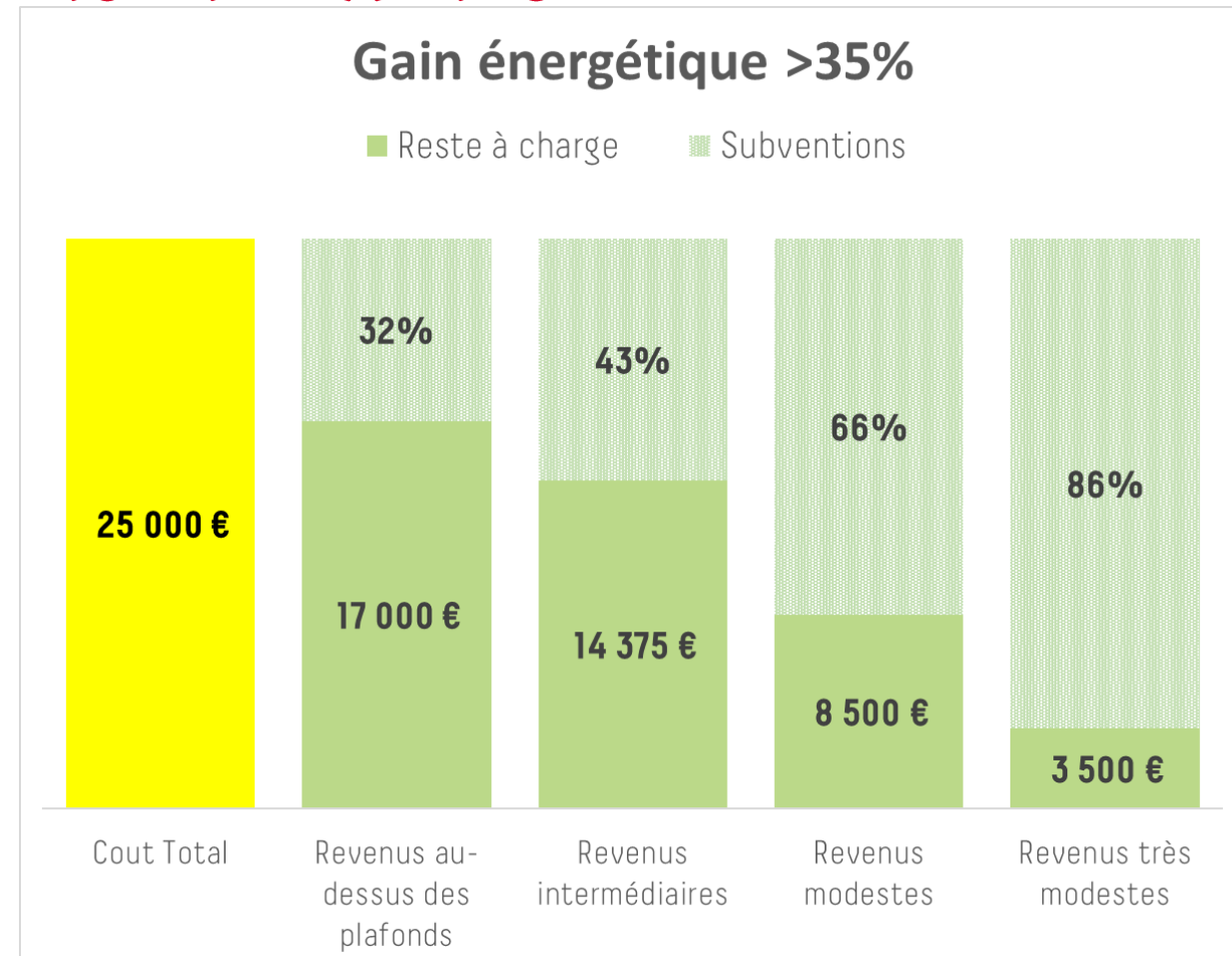
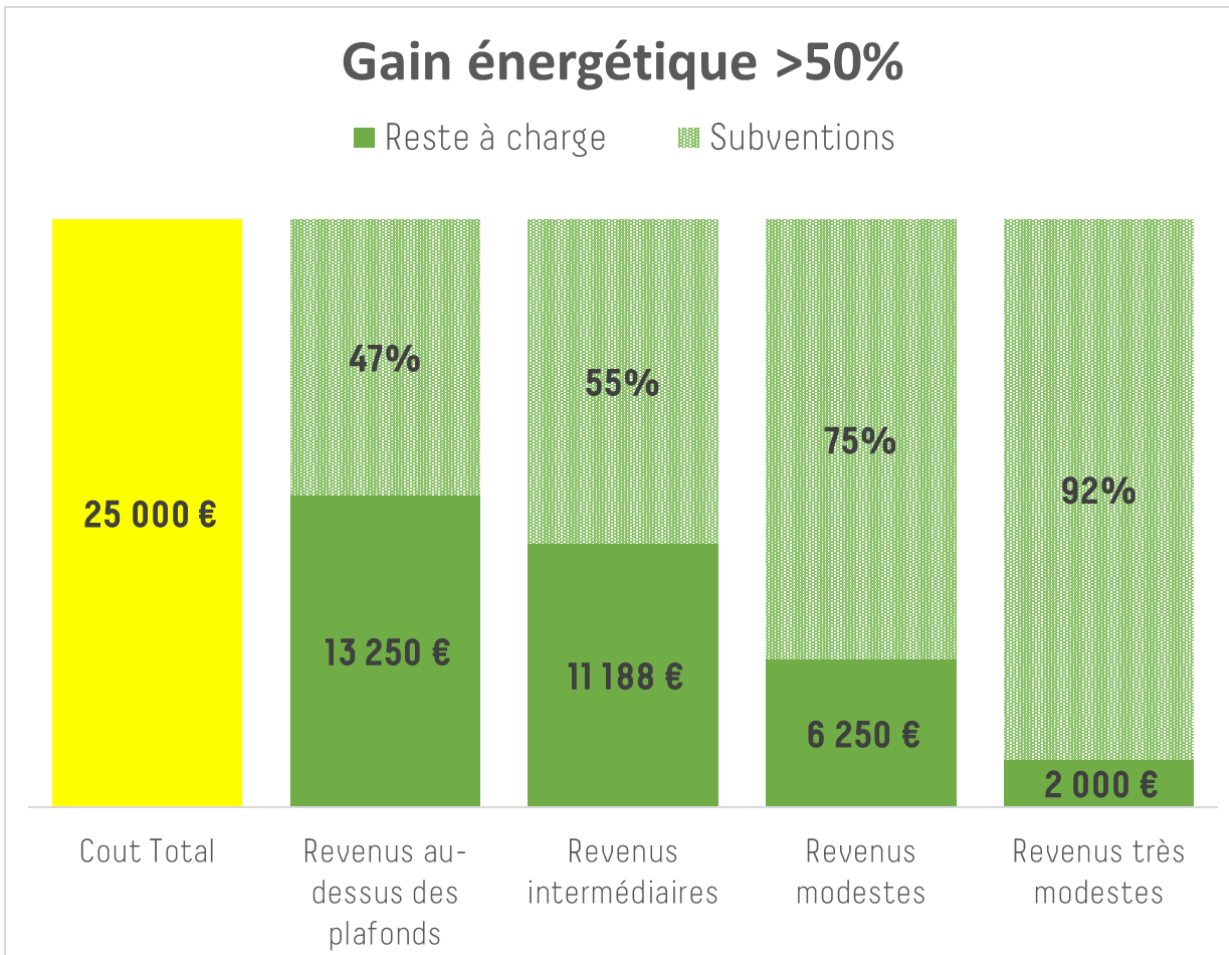
Quels montants ? :

- ↳ Toiture : **500€/lot principal**
- ↳ Façades et pignons : **1000 €/lot principal**
- ↳ Toiture + façades : **1500€/lot principal**

LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT (PRÊTS BANCAIRES)

Prêts collectifs en copropriété	<ul style="list-style-type: none">• Pas de condition d'âge ou de ressource, pas de solidarité• Financement de tous types de travaux y compris les frais associés
Prêts individuels	<p><u>Le Prêt Personnel Copropriété</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Financement de tous types de travaux y compris les frais associés• Jusqu'à 10 ans <p><u>L'Éco-prêt à taux zéro individuel</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Finance seulement les travaux d'économie d'énergie• Jusqu'à 30 000€ empruntables sur 15 ans pour une rénovation complète

RESTE A CHARGE POUR LES PROPRIÉTAIRES



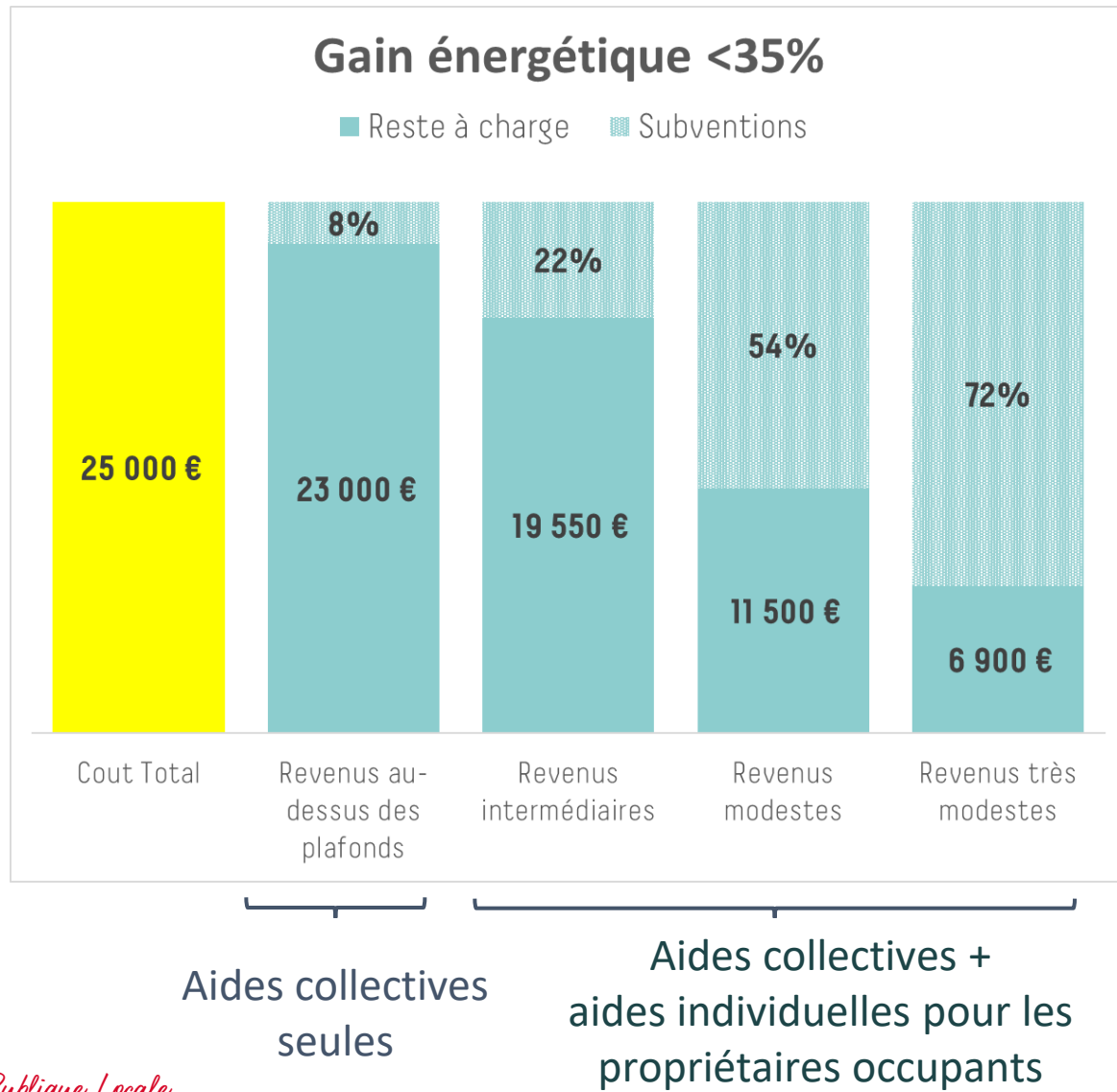
Aides collectives seules

Aides collectives + aides individuelles pour les propriétaires occupants

Aides collectives seules

Aides collectives + aides individuelles pour les propriétaires occupants

RESTE A CHARGE POUR LES PROPRIÉTAIRES





QUELS RÉSULTATS ?

COPROPRIÉTÉ LE MANIVAL – MEYLAN

4 bâtiments de 1970 / R+9 / 143 logements / chauffage collectif et ECS individuelle



Travaux votés
en 2018

- ↳ Isolation par l'extérieur des façades
- ↳ Remplacement menuiseries communes & privatives
- ↳ Isolation des toitures et des planchers bas
- ↳ Ventilation hygro A
- ↳ Quote-part moyenne (sans aides) : 22 800 €
- ↳ Quote-part moyenne (aides déduites) : 16 600 €

**Gain énergétique = 30 à 40%
selon bâtiment**

*Les montants de la première colonne
incluent le coût de remplacement de
toutes les fenêtres du logement.*

Reste à charge moyen pour un T4		
Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	22 500 €	16 000 €
Propriétaires occupants classe moyenne	20 000 €	14 500 €
Propriétaires occupants modestes	13 400 €	10 200 €
Propriétaires occupants très modestes	9 100 €	7 600 €

COPROPRIÉTÉ LES 4 VENTS – SAINT ÉGRÈVE

1 bâtiment de 1959 / R+4 / 60 logements / chauffage et ECS individuels



Travaux réalisés en 2018

- ↳ Isolation des façades
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes
- ↳ Isolation des combles perdus
- ↳ Quote-part moyenne (sans aides) : 12 900 €
- ↳ Quote-part moyenne (aides déduites) : 8 900€

Gain énergétique entre 30 et 40 %

Reste à charge des propriétaires

Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	11 400 €
Propriétaires occupants « classe moyenne »	8 900 €
Propriétaires occupants modestes	7 000 €
Propriétaires occupants très modestes	4 700 €

COPROPRIÉTÉ LE GALLIENI – GRENOBLE

6 bâtiments de 1956 / 6 étages / 197 logements / chauffage et ECS individuel

Travaux
réalisés en
2019

- ↳ Isolation des façades
- ↳ Isolation des acrotères de la toiture
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes

- ↳ Quote-part moyenne (sans aides) : 15 900€
- ↳ Reste à charge moyen (aides déduites) : 13 400 €

Gain énergétique = 20 à 35%

Reste à charge pour un T3

Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	13 600 €
Propriétaires occupants modestes	7 900 €
Propriétaires occupants très modestes	5 300 €

COPROPRIÉTÉ DEUX ROUTES – ST EGREVE

2 bâtiments de 1960 / 64 logements / chauffage et ECS individuels



Gain énergétique = 60 %

*Travaux réalisés
en 2022*

- ↳ Isolation des façades
- ↳ Complément isolation toiture terrasse
- ↳ Isolation plancher bas
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes
- ↳ Installation d'une ventilation hygro basse pression

Coût total des travaux (hors honoraires) : 1 460 000 € TTC
Subventions (individuelles et collectives) : 640 000 € TTC

Reste à charge des propriétaires cas d'un T4 (Quote-part initiale 20 200 €)	
Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	12 600 €
Propriétaires occupants classe moyenne	9 300 €
Propriétaires occupants modestes	5 800 €
Propriétaires occupants très modestes	3 900 €

COPROPRIÉTÉ 55 BOUCHAYER - GRENOBLE

1 bâtiment de 1930 / 7 logements / chauffage et ECS individuels

Travaux
réalisés en
2022-23

- ↳ Isolation de 3 façades (excepté rue) et encadrements de baies
- ↳ Isolation toiture combles + rampants
- ↳ Isolation plancher bas avec reprise de l'électricité
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes
- ↳ Installation volets roulants
- ↳ VMC individuelles

Gain
énergétique =
35 %

Reste à charge des propriétaires (€ TTC)

Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	30 897 €
Propriétaires occupants modestes	20 622 €
Propriétaires occupants très modestes	15 112 €

COPROPRIÉTÉ PÉRI - FONTAINE

1 bâtiment de 1920 / 5 logements / chauffage et ECS individuels électricité



Travaux
réalisés en
2023

- ↳ Isolation des façades et encadrement de baies
- ↳ Isolation biosourcée toiture combles + rampants
- ↳ Isolation plancher bas avec reprise de l'électricité
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes
- ↳ Installation de volets roulants solaires

Reste à charge des propriétaires (€ TTC)

Entre 6 500 € et 38 200 €
(selon taille du logement et revenus)

Gain énergétique = 47,5 %

COPROPRIÉTÉ PLEIN AIR - SMH

1 bâtiment de 1959 / 30 logements / chauffage individuel gaz et électrique



Travaux réalisés en 2023

- ↳ Isolation des façades
- ↳ Isolation toiture terrasse
- ↳ Isolation plancher bas
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes

**Gain énergétique
= 40 %**

Reste à charge des propriétaires (€ TTC)

Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	Entre 14 800 € (T3) et 19 700 € (T4)
Propriétaires occupants « classe moyenne »	11 000 € (T4)
Propriétaires occupants modestes	9 300 € (T4)
Propriétaires occupants très modestes	1 851 €

COPROPRIÉTÉ RUE DOYEN GOSSE - FONTAINE

1 bâtiment de 1969 / 12 logements / chauffage individuel gaz ou électricité



Travaux
réalisés en
2023-24

- ↳ Isolation des façades
- ↳ Remplacement des garde-corps/séparatifs balcons
- ↳ Isolation toiture terrasse
- ↳ Isolation plancher bas avec reprise de l'électricité
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes

Montant global du projet : **265 000 € TTC**
Subventions (individuelles et collectives) : **114 300 € TTC**

Gain énergétique = 36 %

	Reste à charge (€ TTC)
PO hors plafonds et PB	14 250 €
PO « modestes »	9 350 €
PO « très modestes »	6 050 €

COPROPRIÉTÉ OLYMPIQUE - GRENOBLE

Bâtiment de 1967 / 44 logements / chauffage et ECS collectif gaz

Travaux réalisés en 2023-24

- ↳ ITE dont isolation des pignons en fibre de bois
- ↳ Isolation toiture terrasse
- ↳ Isolation plancher bas avec reprise de l'électricité
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes
- ↳ Remplacement de certaines menuiseries privées
- ↳ Ventilation basse pression hygro B

Reste à charge des propriétaires	
Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	16 100 €
Propriétaires occupants modestes	9 100€
Propriétaires occupants très modestes	5 100 €

- ↳ Quote-part moyenne (sans aides) : 24 619 €
- ↳ Reste à charge moyen (aides déduites) : 14 940 €



Travaux votés

Gain énergétique = 53 %

COPROPRIÉTÉ OMBREMONT - ECHIROLLES

1 bâtiment de 1966 / 54 logements / chauffage et ECS collectif Réseau Chaleur Urbain

Travaux
réalisés en
2023-24

- ↳ Isolation des façades (hors encadrement de baies)
- ↳ Isolation toiture terrasse
- ↳ Isolation plancher bas avec reprise de l'électricité
- ↳ Remplacement des menuiseries des parties communes
- ↳ Mise en place d'une VMC hygro A

Reste à charge des propriétaires (€ TTC)	
Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	18 700 €
Propriétaires occupants modestes	15 700 €
Propriétaires occupants modestes	11 200 €
Propriétaires occupants très modestes	6 700 €

Gain énergétique = 45 %

COPROPRIÉTÉ ALLIÉS 58 – GRENOBLE

1 bâtiments de 1957 / R+8 / 24 logements / chauffage & ECS individuel

Travaux réalisés en 2024-25

- ↳ Isolation par l'extérieur des façades avec retour encadrements baies
- ↳ Remplacement des menuiseries communes & occultations
- ↳ Isolation de la toiture et des planchers bas

- ↳ Quote-part moyenne (sans aides) : 17 600 €
- ↳ Reste à charge moyen (aides déduites) : 8 380 €

Reste à charge des propriétaires (T3)

Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	10 651 €
Propriétaires occupants modestes	5 451 €
Propriétaires occupants très modestes	1 851 €

Gain énergétique = 52%

COPROPRIÉTÉ LE BEAUGENCY – GRENOBLE

Bâtiment de 1988 / 6 étages / 26 logements / chauffage et ECS individuel



Travaux débutés en 2025

Gain énergétique = 37%

- ↳ Isolation des façades (fibre de bois)
- ↳ Remplacement des portes palières sur coursives
- ↳ Isolation des planchers bas
- ↳ Ré-isolation combles perdus et complément en toiture terrasse
- ↳ Ventilation hygro A

- ↳ Quote-part moyenne (sans aides) : 26 500 €
- ↳ Reste à charge moyen (aides déduites) : 12 590 €

Reste à charge des propriétaires

Propriétaires occupants hors plafonds et bailleurs	13 500 €
Propriétaires occupants modestes	7 200 €
Propriétaires occupants très modestes	3 300 €

ALEC de la Grande Région Grenobloise

Société Publique Locale

14, avenue Benoît Frachon

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tel : 04 76 00 19 09

Courriel : infos@alec-grenoble.org

www.alec-grenoble.org

